

Reconduction des sanctions de la France contre plusieurs responsables burundais

PANA, 22 avril 2019 - La société civile locale s'indigne des sanctions françaises contre plusieurs responsables burundais Bujumbura, Burundi - Dans une déclaration lue lundi sur les ondes de la radio d'Etat burundaise, deux associations de la société civile locale s'indignent et condamnent une récente mesure du gouvernement français pour la reconduction des sanctions contre plusieurs responsables de l'appareil sécuritaire, accusés d'atteintes à la démocratie et d'actes de violence à l'ombre de la crise électorale de 2015 au Burundi.

L'actualité à Bujumbura était encore dominée par une récente décision du tribunal correctionnel de Paris, rejetant une plainte pour diffamation du président burundais, Pierre Nkurunziza. La plainte avait été déposée contre France Télévisions, ainsi qu'un avocat belge, Bernard Maingain, et un écrivain burundais, David Gakunzi, suite à un reportage intitulé «Le Burundi en proie à des violences extrêmes». La «Plate-forme internationale de la société civile» (PISC) «Collectif des associations des personnes infectées et affectées par le VIH-Sida» (CAPES) estiment que, dans le cas du gel des avoirs et de visa qui cible certaines personnalités burundaises, il s'agit d'un acte de provocation et de mépris envers des institutions publiques et souveraines. Quatre personnalités burundaises sont ciblées par les sanctions françaises pour le recours disproportionné à la force et à la répression violente lors des manifestations opposées au troisième quinquennat présidentiel de 2015. Il s'agit d'un ancien directeur général adjoint de la police nationale Godefroid Bizimana, le chef de cabinet de la présidence, Gervais Ndirakobuca, un ex-chargé de missions de la présidence, Léonard Ngendakumana et un agent des services de renseignements, Mathias-Joseph Niyonzima. Les fonds et ressources économiques qui appartiennent à ces personnes, sont possédés, détenus ou contrôlés et restent gelés, au terme de l'arrêté du gouvernement français publié au Journal officiel, le 11 avril dernier, pour une durée de six mois. Les quatre responsables de l'appareil sécuritaire burundais étaient visés par des sanctions de l'Union européenne (UE) depuis octobre 2015 et dont la dernière reconduction remonte à octobre 2018 «pour un an». La crise politique et des droits humains a encore valu au pouvoir burundais, le gel des aides budgétaires directes de l'UE pour un montant de plus de 430 millions d'euros, initialement prévu sur la période 2014-2020. Des sanctions américaines restent également en vigueur «en raison des violences politiques au Burundi». Les sanctions américaines avaient été prises sous l'administration Obama dont le retrait du Burundi de l'AMGOA, une mesure fiscale d'aide au développement des pays bénéficiaires d'exporter des produits divers vers les Etats-Unis Américains des conditions jugées faibles.